

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Plateformes départementales de mobilité »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix
d'orientation tout au long de la vie**

La Région soutient depuis 2018 les plateformes départementales de mobilité, dans le cadre de la mesure 34 du Plan de bataille pour l'emploi.

Ces plateformes de mobilité jouent un rôle d'interface entre les différents opérateurs de mobilité présents sur un territoire, dont elles viennent compléter les dispositifs existants en proposant une offre globale avec un accompagnement sur-mesure des bénéficiaires : utilisation des transports en commun, location de deux-roues motorisés ou non, location de voitures, aide à la prise en charge des frais kilométriques, réparation du véhicule, etc.

Délibéré : Dans le paragraphe 2. Aller au plus de chacun sur tout le territoire

Ajouter

2.3 Lutter contre les freins périphériques à l'emploi

Je vous propose d'inscrire une autorisation d'engagement de 75 000 € dans le cadre du soutien aux plateformes de mobilité.

Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble

